

FFMC 11 18 Grand Rue 11170 VILLESPY http://ffmc11.fr contact@ffmc11.fr



Journée trajectoire FFMC 11 Règlement 50CC

Article1 – Description

Cette opération, inscrite au plan départemental d'actions de sécurité routière 2020, a pour objectif l'amélioration des compétences des motards. Elle vise également à améliorer la sécurité au moyen d'ateliers pratiques, d'informations sur la prévention des accidents et par une mise en situation sur route.

Article 2 – Organisateurs

Cette manifestation est organisée par la FFMC 11 avec la participation de la préfecture de l'Aude, la gendarmerie nationale, la DDTM, le SDIS de l'Aude, le Conseil Général de l'Aude, l'auto-école la routière à Trèbes. Chaque participant et/ou visiteur est tenu de respecter strictement les directives de l'équipe organisatrice.

Article 3 – Public et véhicules concernés

La journée est ouverte à tout participant titulaire d'un permis moto AM ou BSR. Elle est ouverte à tous les véhicules à 2 roues immatriculés d'une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm3, même en WW, et répondant aux normes de la circulation routière, ayant des caractéristiques conformes aux exigences du code de la route.

Article 4 – Conditions de participation

Le permis de conduire, le certificat d'immatriculation ainsi que l'attestation d'assurances correspondant au véhicule devront être présents le matin de la manifestation.

Une vérification par la FFMC 11, sera réalisé sur l'état général de la moto (pneumatiques, freins, éclairage notamment).

Dans le cas où un seul des résultats de cette vérification ne serait pas conforme à la législation du code de la route, les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation de la moto à la journée.

Aucun remboursement de la participation ne pourra être effectué.

En cas d'absence ou de défaut de validité d'un de ces documents, le conducteur ne pourra pas participer à cette journée et ne pourra demander le remboursement de son inscription.

Il est strictement interdit de prêter sa moto à des personnes qui ne sont pas inscrites



















FFMC 11 18 Grand Rue

18 Grand Rue 11170 VILLESPY http://ffmc11.fr contact@ffmc11.fr



Article 5 – Modalités d'inscription

Pour des raisons d'organisation, le nombre maximum est fixé à 20 motos. Une fois cette limite atteinte, aucune inscription ne pourra être prise en compte. Aucune inscription ne pourra se faire par téléphone.

Le bulletin d'inscription, le programme et le règlement sont disponibles en téléchargeant sur le site de la FFMC11 à l'adresse : ffmc11aude@gmail.com. également par le formulaire de contact de la FFMC11, ou par courrier ou sur appel téléphonique au

06 75 56 77 20 ou au 06 46 82 01 16

La date limite d'inscription figure sur le bulletin. Tous les dossiers doivent être retournés par courrier aux adresses suivantes :

Emo Frédéric, 36 rue George Sand, 11800 Trèbes

Ferrand Jean Louis, 7 rue de l'Abeille, 11200 Ornaisons

Seuls les dossiers reçus dans les délais (cachet de la poste faisant foi) et accompagnés du règlement seront pris en compte.

L'inscription sera effective après vérification du dossier (bulletin d'inscription dûment complété, daté et signé accompagné du chèque libellé à l'ordre de la FFMC 11. Les places seront attribuées dans l'ordre chronologique de réception des dossiers complets.

L'inscription sera validée et confirmée par l'envoi d'un message électronique valant convocation à participer à la journée Trajectoire.

Tarif:

5 € par casque

Cette inscription donne droit à :

- Petit déjeuner de bienvenue
- Repas du midi
- Ateliers prévus au programme de la journée

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation. Les remboursements de l'inscription seront effectués dans le cas où les conditions climatique, et la mise en danger des participants seraient constatés (cf. article 6 – Déroulement) ne donneront lieu à aucun remboursement.

Article 6 – Déroulement

La journée se déroulera selon le programme annexé au bulletin d'inscription.

L'heure limite d'enregistrement est fixée à 9 H 00 heures. Aucun remboursement ne pourra être exigé en cas d'absence, ou de retard au-delà de l'horaire maximum d'arrivée.

Le plein de carburant devra être effectué.



















FFMC 11 18 Grand Rue 11170 VILLESPY http://ffmc11.fr contact@ffmc11.fr



Article 7 – Sécurité et équipement

Les motards devront être équipés de : gants et casques homologués, ainsi que blousons et chaussures prévus pour la pratique de la moto.

Cette opération est conçue dans un esprit de prévention et de sécurité. Les participants s'engagent à respecter le code de la route et les consignes de sécurité. Tout comportement jugé inadapté, dangereux ou allant à l'encontre du présent règlement ou de la réglementation sur la circulation routière, constaté par les organisateurs, fera systématiquement l'objet d'une exclusion du participant sans remboursement.

Article 8 – Assurances

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle des préposés et de tous les participants à la journée Trajectoires auprès de la MAIF (contrat n° 3 889 175B) Chaque participant devra vérifier que son assurance couvre les dommages susceptibles de survenir de son fait, tant pour les dommages causés aux tiers que pour les dommages qu'il pourrait subir, aussi bien sur les plans matériels que corporels.

Les blessures, incidents ou accidents, voire décès, des participants sont de leur entière Responsabilité. La responsabilité des organisateurs ne pourrait être engagée d'aucune manière dans de tels accidents, ni supposée induite par l'utilisation des informations, conseils ou services proposés par les organisateurs et/ou partenaires.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout accident physiologique, immédiat ou futur qui pourrait survenir aux participants du fait de leur participation à cette journée. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vols, bris, perte...) subis par les participants sur leurs biens personnels et ce, même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est à l'appréciation de chacun.

Article 9 – Droits à l'image

Chaque participant à la journée Trajectoire accorde, à titre gracieux, à l'organisateur et à ses partenaires le droit d'utiliser en partie ou en totalité, son nom, son image, sa voix en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de la manifestation et ce, sur tout support, et de les utiliser à des fins de promotion pour une durée limitée à 5 ans. Toute prise de vue ou de son, photos et articles sont la propriété de la FFMC. Tout post ou reproduction totale ou partielle est interdite. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de l'organisateur. Tout participant qui s'inscrit accepte cette disposition.



















FFMC 11 18 Grand Rue 11170 VILLESPY http://ffmc11.fr



Article 10 - CNIL

Les informations communiquées à l'organisation sont nécessaires pour la participation à la journée Trajectoires. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'organisation.

Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations, il convient d'adresser un courrier à : **FFMC 11, 18 grand rue, 11170 Villespy.**

La participation à la journée Trajectoires implique l'acceptation, sans dérogation, par chaque participant de ce présent règlement joint au bulletin d'inscription disponible sur le site de la FFMC 11 ou par courrier sur demande.

La FFMC 11















